

Page : 1/8

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 20.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Roundup Alphee

· Code du produit: 100266, 100295

Numéro d'enregistrement W7351-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques

Emploi de la substance / de la préparation Herbicide

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. Liquide prêt à l'emploi

(suite page 2)



Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

	(suite de	la page 1)
· Composants dange	ereux:	
	Sel d'isopropylamine de glyphosate	1%
EINECS: 254-056-8	Aquatic Chronic 2, H411	
	Mouillant	0,5%
	Aquatic Chronic 3, H412	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Carbon dioxide (CO2)

Oxyde d'azote (NOx)

Oxydes de phosphore (par exemple P2O5)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

PETITES QUANTITÉS: Peu de danger pour l'environnement. GRANDES QUANTITÉS: Réduire la dispersion au minimum. Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Aviser les autorités.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Page: 2/8



Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

Page: 3/8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène générale.

Conserver hors de la portée des enfants.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré. 0°C - 45°C

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.

S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

Durée minimale de conservation: 2 ans.

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

En cas de contact répété ou prolongé. (EN 374)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Gants en PVC

Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)



Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 3)

Page: 4/8

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Couleur: Jaune clair
 Odeur: Caractéristique
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Point d'éclair Non applicable.
pH à 20 °C 5.00

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 1,900 cSt

Viscosité cinématique

Dynamique à 20 °C: 1,93 mPas

Solubilité

· I'eau: Soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à

25 °C < -3,2 log POW (Glyphosat)

· Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** 1,002 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant

· Liquides pyrophoriques néant
· Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant



Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 4)

Page: 5/8

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu

Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Roundup Alphee		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50, 4 h	> 3,6 mg/L (rat)

- · Remarque: Formulation similaire
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404: Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0,00

Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 1

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405: Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,50

Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,06

Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 0,00

Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: > 3,6 mg/L

Concentration maximale réalisable. Aucune mortalité. Le produit ne se trouve pas sous forme d'aérosol durant la manipulation et l'utilisation et par conséquent n'est pas classé comme Dangereux selon la directive

(suite page 6)



Numéro de version 1.0 Date d'impression: 20.06.2023 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 5)

Page: 6/8

Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Ce produit n'est pas utilisé sous forme d'aérosol lors de la manipulation ou de l'utilisation et n'est donc pas classé comme dangereux conformément au règlement CLP (CE 1272/2008).

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 9-induction: Négatif.

Toxicité subaiguë à chronique:

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}

Mutagénicité: Non mutagène. Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours: Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant Rat, oral, 3 mois: Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Rat, oral, 24 mois: Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: yeux

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: > 20.000 ppm; Tumeurs: néant

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations: Toxicité DSENO: 10.000 ppm Reproduction DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment Organes/systèmes cibles chez les parents: néant

Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/tératogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation: Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle. Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation: Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: survie réduite. Effets sur le développement: néant

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Roundup Alphee

EC50, 48h | > 100 mg/L (daphnia magna)

ErC50, 72h > 87,7 mg/L (Scenedesmus subspicatus (Alge))

LC50, 96h > 100 mg/L (truite arc-en-ciel)

(Formulation similaire)

12.2 Persistance et dégradabilité

Sol, champs: Demi-vie: 2 - 174 jours (Koc: 884 - 60.000 L/kg)

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique: Demi-vie: < 7 jours

Autres indications:

Formulation similaire

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (Apis mellifera): Oral, 48 heures, DL50: > 9.742 µg/abeille Abeille commune (Apis mellifera): Contact, 48 heures, DL50: 8.309 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (Eisenia foetida): Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1.000 mg/kg de sol sec

(suite page 7)



Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 6)

Page: 7/8

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

388 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (Colinus virginianus): Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4.640 mg/kg d'aliment Canard colvert (Anas platyrhynchos): Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4.640 mg/kg d'aliment Colin de Virginie (Colinus virginianus): Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3.851 mg/kg de poids corporel

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sel d'isopropylamine de glyphosate

Crapet arlequin (Lepomis macrochirus):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.5 Dangers pour l'environnement
· ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.
néant

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

· Indications complémentaires de transport: Non réglementé pour le transport selon les règlements ADR/ RID. IMO ou IAT/ICAO.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Prescriptions nationales: Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.
- · Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution (suite page 8)



Numéro de version 1.0 Révision: 20.06.2023 Date d'impression: 20.06.2023

Nom du produit: Roundup Alphee

(suite de la page 7)

Page: 8/8

des eaux.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch www.staehler.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3